



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la sécurité, de la population et de la santé

**Direction générale de la santé**

**Commission de surveillance  
des professions de la santé  
et des droits des patients**  
Rue Adrien Lachenal 8  
1207 Genève

*N/Réf. : NB/JAM*

Genève, le 21 décembre 2022

**COMMISSION DE SURVEILLANCE DES  
PROFESSIONS DE LA SANTE ET DES  
DROITS DES PATIENTS**

**Rapport d'activité législature 2018 – 2023  
4ème année  
(1<sup>er</sup> décembre 2021 – 30 novembre 2022)**

**I. Bases légales**

- 1.1 Loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- 1.2 Article 4, lit. x du règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- 1.3 Article 10 de la loi sur la santé du 7 avril 2006 (LS; K 1 03);
- 1.4 Loi sur la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients du 7 avril 2006 (LComPS; K 3 03);
- 1.5 Règlement concernant la constitution et le fonctionnement de la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients du 22 août 2006 (RComPS; K 3 03.01);
- 1.6 Règlement sur les professions de la santé du 30 mai 2018 (RPS; K 3 02.01);
- 1.7 Règlement sur les institutions de santé du 9 septembre 2020 (RISanté; K 2 05.06).

**II. Compétences**

La commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients (ci-après : la commission de surveillance) est principalement chargée d'instruire, par le biais de ses sous-commissions et en vue d'un préavis ou d'une décision, les cas de violation des dispositions de la loi sur la santé (LS) concernant les professionnels de la santé et les institutions de santé, ainsi que les cas de violation des droits des patients (art. 7, al. 1, lit. a LComPS).

Elle peut par ailleurs émettre des directives et des instructions nécessaires au respect des dispositions de la loi sur la santé (art. 7, al. 1, lit. b LComPS).

### **III. Activité**

#### **A. En général**

##### **1. Une évolution vers le numérique**

Depuis janvier 2022, les dossiers des procédures ouvertes par-devant les commissions de surveillance et les projets de décisions sont placés sur une plateforme numérisée et sécurisée, auquel les membres ont accès pour préparer les séances de sous-commission et les séances plénière. Ce système a été étendu en cours d'année au plaintes et aux dénonciations en vue de leur traitement par le Bureau de la commission.

Les avantages de cette numérisation sont nombreux, que ce soit tant sur le plan écologique (diminution drastique des copies, et, dès lors, du papier utilisé) que de celui de la sécurité des dossiers (chaque dossier papier a son pendant numérique). Elle implique également un gain de temps important au niveau administratif, l'activité liée à la copie des dossiers étant particulièrement chronophage.

##### **2. Etat de la médiation**

La tendance constatée depuis 2020 d'une augmentation des propositions de médiation par le Bureau semble stagner, avec un pourcentage un peu inférieur à 2021 (mais toujours supérieur à celui de 2020). Il y a eu peu de soumissions effectives à la médiation, étant précisé toutefois que dans deux cas dans lesquels une médiation avait été proposée par le Bureau, les parties ont trouvé un accord en dehors de l'intervention d'un médiateur.

Comme déjà précisé dans le rapport d'activité 2021, ces résultats sont intimement liés à la nature des affaires reçues par la commission de surveillance (seules les plaintes ne présentant pas un intérêt public prépondérant peuvent être soumises à la médiation), ainsi qu'à la volonté des parties, facteurs sur lesquels le Bureau n'a pas d'emprise.

#### **B. Les chiffres**

Les sous-commissions de la commission de surveillance se sont réunies à 26 reprises, et la commission plénière a statué à l'occasion de 4 séances (les 15 décembre 2021, 5 avril, 30 juin et 6 octobre 2022).

	<b>2022</b> (01.12.2021 - 30.11.2022)
<b>Nombre de plaintes et dénonciations reçues</b>	<b>69</b> (42 plaintes 27 dénonciations)
<b>Décisions de classement immédiat par le Bureau, renvois à une autre autorité, non-entrées en matière, cause rayée du Rôle</b>	<b>19</b> (7 plaintes, 12 dénonciations)
<b>Propositions de médiation par le Bureau (6/[42-7]= 17,1%)</b>	<b>6</b>
- Renvois effectifs en médiation (1/[42-7] = 2,9%)	1
- Accords trouvés entre les parties hors médiation	2
- Absence de réponse à la proposition de médiation	1
- Nombre de médiations abouties	0
- Nombre de médiations encore en cours	1
- Nombre de médiations non abouties	0
<b>Propositions de médiation par les sous-commissions</b>	<b>3</b>
- Renvois effectifs en médiation	1
<b>Décisions prises par la commission de surveillance</b>	<b>56</b>
Décisions de classement	29
Décisions prononçant un avertissement	8
Décisions prononçant un blâme	10
Décisions prononçant une amende	6
Préavis au département	3
Emoluments (art. 11, al. 2 LComPS)	1

#### IV. Frais

##### A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (article 24 RCOF)

A la date de rédaction des rapports d'activité, le montant des jetons de présence pour le deuxième semestre n'est pas encore connu et validé.

Sont dès lors mentionnés ci-dessous les montants versés pour le deuxième semestre 2021, ainsi que pour le premier semestre 2022.

- Du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2021: CHF 12'773.75
- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2022: CHF 15'708.75

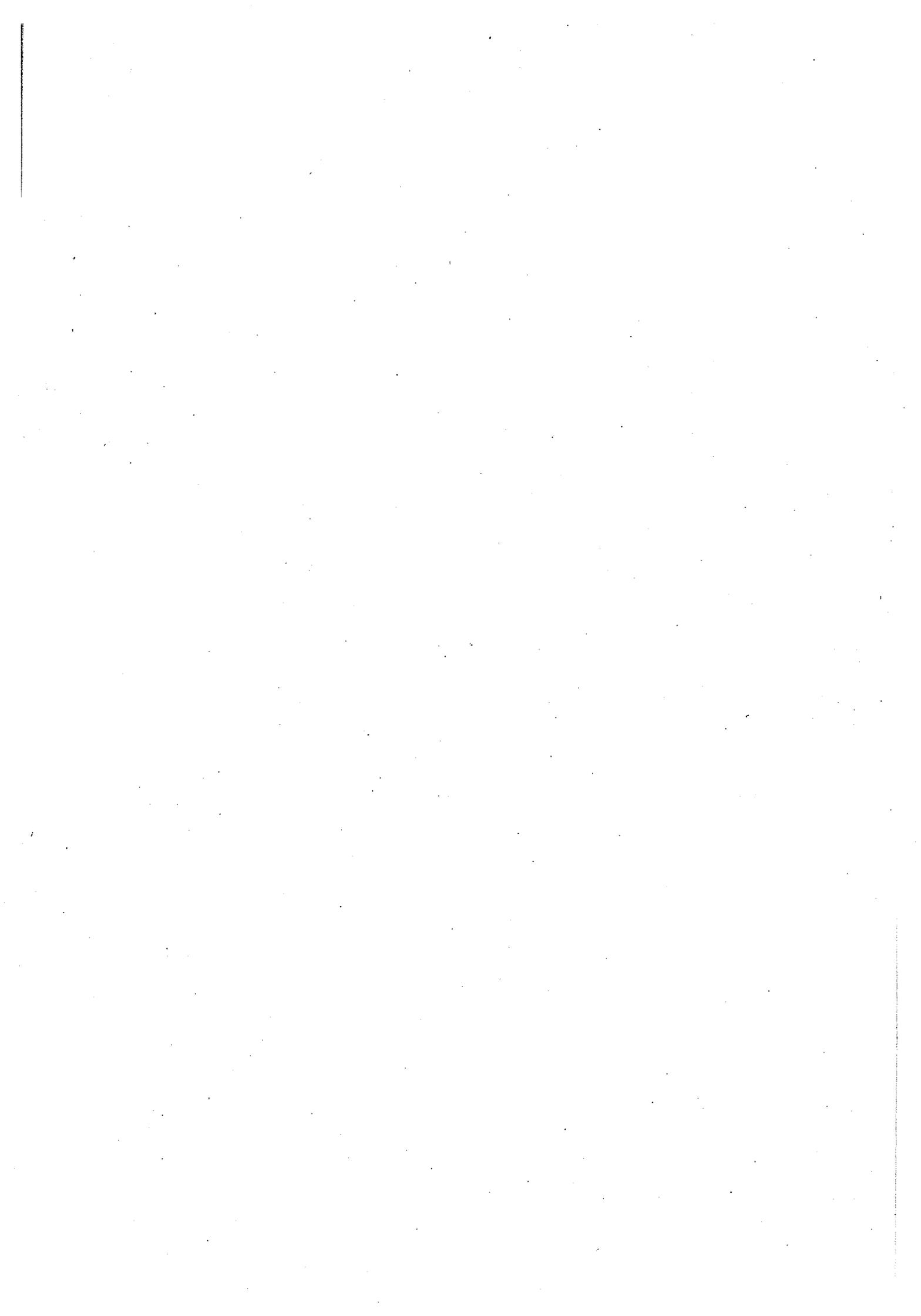
##### B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (article 25 RCOF)

Néant.

##### C. Remboursement de frais (article 28 RCOF)

Néant.

  
 Jean MIRIMANOFF  
 Président



## Service adm CE (CHA)

---

**De:** D'Abbraccio Sonia (DSPS)  
**Envoyé:** lundi 9 janvier 2023 14:31  
**À:** Service adm CE (CHA); Point Presse CE (CHA)  
**Cc:** Bretton Jean-Christophe (DSPS); Favre Isabelle (DSPS); Bürgenmeier Nathalie (DSPS)  
**Objet:** Dépôt CE 25 01 2023 - pt 5 (aff. admin.) - Rapport activité CSPSDP

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

Chers collègues,

Vous voudrez bien trouver, en pièce jointe, le fichier relatif à l'objet cité en marge pour inscription à l'ordre du jour de la séance du 25 janvier prochain, en affaires administratives.

Avec mes remerciements et mes meilleures salutations.



cspsdp\_rapport  
d'activité 2022...

**Sonia D'Abbraccio**  
Assistante – responsable dossiers Conseil d'Etat et Grand Conseil

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)  
**Secrétariat général**  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14  
Case postale 3952 – 1211 Genève 3  
Tél. +41 (0)22 546 88 25 – Fax +41 (0)22 546 54 40  
Code d'acheminement interne : A102E2/DSPS

